

Le mot du GIPED/ONED

Au cours des dernières semaines, l'ONED a rendu publics plusieurs de ses travaux en cours. Le 17 juin 2010, en clôture de la journée de rencontre entre le SNATED et les correspondants départementaux sur la thématique « une analyse des pratiques collaborative trois ans après la loi du 5 mars 2007 » réunissant soixante douze départements et plus de cent cinquante participants, Mme Patricia ADAM, présidente du GIP enfance en danger, a remis à Mme Nadine MORANO, secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité, le Cinquième rapport annuel de l'ONED, dont une des thématiques se centre plus particulièrement sur la question des parcours d'enfants en protection de l'enfance. Mme ADAM et Mme MORANO ont également signé la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2010-2011 qui inscrit une démarche d'engagement réciproque entre le GIP Enfance en Danger et l'Etat.

L'ONED a également présenté au conseil supérieur de l'adoption l'enquête sur la situation des pupilles de l'Etat au 31.12.2008, menée annuellement pour la troisième année consécutive.

Dès la rentrée de septembre, nous vous donnons rendez-vous autour de plusieurs évènements importants réunissant les acteurs de la protection de l'enfance. Le troisième séminaire co-organisé par l'ONED et le CNFPT se tiendra aux dates désormais traditionnelles des derniers lundi et mardi de septembre (27 et 28). Consacré cette année à la question de l'évaluation des situations familiales en protection de l'enfance, il permettra aux cadres départementaux d'approfondir les différents aspects théoriques et pratiques de la mise en œuvre d'un processus d'évaluation, en abordant la dimension de la participation des familles au processus. Le 11 octobre, suite à sa première coopération avec l'observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité qui a débouché sur un numéro spécial de la Revue Santé, Société et Solidarité portant sur « Violence et maltraitance envers les enfants » (numéro1 – 2009), l'ONED organise une journée franco québécoise sur la question du pilotage des politiques de protection de l'enfance. Tous les renseignements sur ces manifestations sont à suivre sur le site de l'ONED : www.oned.gouv.fr

En souhaitant à tous, d'ici là, un très bon été

Marie-Paule MARTIN BLACHAIS, directeur général du GIPED

États généraux de l'enfance

La cérémonie de clôture des états généraux de l'enfance fragilisée a eu lieu le mercredi 16 juin, à la Sorbonne, en présence de la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité, Nadine MORANO. Étaient présents des élus, des parlementaires et des membres du monde associatif venus assister à la restitution des travaux des cinq ateliers (information préoccupante, travail social, soutien à la parentalité, précarité et jeux dangereux) réunis depuis février dernier. Les principales préconisations retenues par le gouvernement ont été résumées dans un livret des états généraux de l'enfance fragilisée. Parmi les plus importantes on peut citer :

- > L'amélioration de la transmission de l'information préoccupante en développant des outils et des référentiels pour les professionnels et en modifiant la réglementation existante pour favoriser le suivi de l'enfant lorsque la famille change de ville ou de département
- > L'amélioration de la formation des professionnels par la diffusion de bonnes pratiques afin de mieux positionner le travail social
- > Le soutien à la parentalité en communiquant sur l'entretien prénatal précoce, en créant un portail internet et un numéro téléphonique unique pour les parents et en éditant un livret de coparentalité
- > La prise en compte des situations de précarité en développant des indicateurs relatifs à la pauvreté des enfants et à leur bien être et en créant « les chartes de la ville amie de l'enfant »
- > La prévention des risques liés à la pratique des jeux dangereux en informant les parents et en développant des outils de prévention

- **Le Cinquième rapport annuel de l'ONED – avril 2010**

Le cinquième rapport de l'ONED remis au Parlement et au Gouvernement s'intéresse à la question **des parcours des enfants concernés par la protection de l'enfance**, sous-tendue, avec la loi n°2007-293 du 5 mars 2007, par une nouvelle approche dynamique des prises en charge introduite aussi bien par l'évolution du cadre juridique que par la nécessaire coordination entre services et interventions dans un contexte de diversification des actions mises en œuvre.

Le premier chapitre est consacré à l'étude de **protocoles départementaux** qui fait apparaître une recherche de cohérence sur le plan institutionnel mais aussi au niveau des interventions mises en place et du parcours du sujet.

Il se penche aussi sur le « **projet pour l'enfant** », introduit par la loi du 5 mars 2007 et qui instaure une recherche de cohérence et de continuité des interventions. Il ressort de l'état des lieux mené sur la mise en place de cet outil en tenant compte du contexte organisationnel, que, selon les modalités de sa conception et de sa mise en œuvre, celui-ci revêt une dimension plus ou moins dynamique. Des questions de pratique se posent : le moment où doit intervenir l'élaboration du projet pour l'enfant par rapport au choix d'une mesure et son articulation avec la décision de justice, la mobilisation des différents partenaires. La place des parents et la prise en compte concrète de l'enfant, non seulement par la considération de son développement, de son intérêt et de ses besoins mais également de sa parole et de son avis sur sa situation, sont des enjeux majeurs de ce nouvel outil.

Enfin il s'intéresse à **l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection** interrogeant également la cohérence et la continuité du parcours.

Le deuxième chapitre, quant à lui, fournit des données chiffrées de l'enfance en danger et traite de la transmission des données individuelles et anonymisées. Il reprend les indicateurs envisageables qui permettraient une meilleure connaissance des publics concernés et de la protection de l'enfance tout en les rapprochant des données internationales existantes.

Ce rapport est disponible sur le site de l'ONED www.oned.gouv.fr

- **Enquête sur la situation des Pupilles de l'Etat au 31.12.2008**

L'enquête sur la situation des pupilles de l'État, que mène l'ONED depuis 2006, fait le point sur la situation des pupilles de l'État, le fonctionnement des conseils de famille et sur la délivrance des agréments d'adoption.

Le recueil se fait au moyen d'un questionnaire, rempli conjointement par les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) et les Conseils généraux.

Le rapport qui découle de cette enquête est composé de trois parties :

- la première décrit la situation des 2231 enfants ayant le statut de pupille de l'État au 31 décembre 2008 ;
- la deuxième analyse les mouvements de population (932 admissions et 1086 sortants du statut en 2008), ainsi que les 726 enfants confiés en vue d'adoption décidés dans l'année par les conseils de famille ;
- des analyses complémentaires concernant les pupilles de l'État remis par leurs parents ou déclarés sans filiation, la tutelle et les candidats à l'adoption dans chaque département (demandes d'agrément), sont effectuées dans la troisième partie.

Le 1^{er} juillet 2010, les principaux résultats sur la situation des pupilles de l'État en 2008 ont été présentés au Conseil Supérieur de l'Adoption. L'enquête 2009 est actuellement en cours.

Ce rapport est disponible sur le site de l'ONED www.oned.gouv.fr

Visite de chercheurs étrangers

Le 14 avril, l'équipe de l'ONED a eu le plaisir de recevoir Madame Claire CHAMBERLAND, Professeure de psychologie à l'Université du Québec à Montréal et Madame Louise ETHIER, Professeure de psychologie à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Claire CHAMBERLAND nous a présenté le programme « Looking After Children » (LAC), approche développée en Grande-Bretagne, suite à une évaluation globale du dispositif de placement des enfants protégés qui a fait état de résultats insuffisamment satisfaisants. Cet « outil » (ou plutôt mallette à outils) vise à évaluer les besoins d'un enfant, non pas seulement dans une perspective de sécurité par rapport à un danger, mais prioritairement par rapport aux exigences de son développement, et propose également des plans d'action individualisés. Cette approche a été adaptée au Canada sous l'appellation « programme AIDE ». De la même manière, il s'agit de faire régulièrement le point, tout au cours de la prise en charge d'un enfant placé, sur tous les pans de son développement (l'évaluation est faite par le professionnel qui prend en charge l'enfant au quotidien et le référent de l'enfant), afin d'ajuster la prise en charge au plus près des besoins de l'enfant, au cours d'un dialogue réunissant l'enfant, ses parents et les professionnels.

Mme Louise ETHIER nous a présenté le programme ETRE, développé à partir du constat qu'il n'existait quasiment aucun programme à même de traiter le traumatisme chez les enfants exposés à différentes formes de maltraitance, qui permette d'envisager parallèlement la prise en charge des parents. Ce programme, implanté puis évalué en Centre Jeunesse Centres prenant en charge les familles dont les enfants bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance, procède en trois phases : 1) la stabilisation, visant à augmenter le sentiment de sécurité de l'enfant au sein de sa famille, 2) l'intégration du traumatisme, à savoir : apprendre à nommer les émotions, comprendre les expériences traumatiques et gagner du contrôle sur sa vie et 3) l'adaptation, à travers des expériences réparatrices. Le programme se révèle avoir de bons résultats sur les enfants, tant sur leur sentiment de sécurité et sur leurs troubles du comportement. Quant aux parents, s'ils se sont dits satisfaits de l'expérience, le processus de changement s'avère plus long et suppose, en sus du programme, une offre de services diversifiés adaptés à leurs problèmes (santé mentale, toxicomanie, etc.).

Pour plus d'informations : www.initiativeaides.ca

Questionnaire établissements

Dans le cadre de ses missions d'observation des pratiques en matière de protection de l'enfance, l'ONED lance auprès des départements une importante enquête en vue de dresser un bilan de l'offre de services et établissements dans ce domaine d'activité.

Cette enquête permettra de connaître quantitativement les équipements et d'apprécier qualitativement les évolutions et la mise en place de nouveaux types d'intervention suite à la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Le questionnaire transmis a été testé auprès de cinq départements de tailles différentes ce qui a permis de le modifier en tenant compte de leurs observations.

Le retour des questionnaires étant attendu pour le 15 octobre prochain, de premiers résultats de cette enquête devraient paraître dans le prochain rapport annuel de l'ONED.

L'encadrement garant du processus d'évaluation des situations familiales en protection de l'enfance

Ce séminaire national organisé par le CNFPT et l'ONED se tiendra le 27 et le 28 septembre 2010 au CNFPT à Angers.

Inscriptions en ligne et programme détaillé :

www.enact-angers.cnfpt.fr

Quels référentiels pour le pilotage des politiques de protection de l'enfance?

Journée franco-québécoise organisée par l'ONED sur la mise en œuvre des réformes législatives récentes dans le secteur de la protection de l'enfance en France et au Québec.

Cette journée se déroulera le 11 octobre prochain à l'Assemblée Nationale.

Actualités en protection de l'enfance

L'inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a publié un rapport sur « **les conditions de reconnaissance du délaissement parental et ses conséquences pour l'enfant** ».

La mission appelle à une réforme des conditions de mise en œuvre de la déclaration judiciaire d'abandon et étudie les perspectives d'adoption dont pourraient bénéficier les enfants concernés par l'application de l'article 350.

Ce rapport est disponible sur www.oned.gouv.fr à la rubrique « brèves ».

La loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants renforce la protection des victimes en instituant une ordonnance de protection en leur faveur. Elle tend à réprimer plus efficacement les violences en précisant que les violences visées par le code pénal comportent les violences psychologiques. Elle crée par ailleurs une infraction de harcèlement au sein du couple. Elle introduit le principe que les violences conjugales amenant à un crime ont une incidence sur l'autorité parentale puisqu'elle prévoit un nouveau cas de retrait de l'autorité parentale qui pourra désormais être prononcé par la juridiction pénale lorsque le parent est condamné comme auteurs ou complices d'un crime sur la personne de l'autre parent.

La commission européenne a lancé le 11 juin une consultation publique sur **une nouvelle stratégie européenne relative aux droits de l'enfant pour la période 2001-2014**. Elle couvrira des questions telles que l'accès à la justice adaptée aux enfants, la violence, la pauvreté et la participation des enfants, Elle est ouverte jusqu'au 20 août 2010 et accessible à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/justice_home/news/consulting_public_en.htm

La proposition de loi sur la lutte contre l'absentéisme scolaire a été adoptée en première lecture, le 29 juin, à l'Assemblée nationale.

Elle prévoit notamment l'interruption du versement des allocations familiales en cas de refus des parents de collaborer au contrat de responsabilité parentale. Son examen doit se poursuivre au Sénat.

L'ONED a collaboré à deux dossiers thématiques dans les revues suivantes :

- Les violences conjugales / Réalités familiales, n°90, juin 2010
- Le signalement : prévenir et protéger / Le journal des psychologues, n° 277, mai 2010

Mouvements à l'ONED

Anaïs Picar-Montagard, chargée d'études, vient de rejoindre l'équipe de l'Oned le 1er juillet 2010.